

## COMMUNICATION MUNICIPALE N° 3/2022

le 9 février 2022

Réponses aux questions de Mme Marianne Adank (PLR) « Bon d'achats : informations reçues lors de l'utilisation des bons, quid de la protection des données ? »

10.03.02-2201-Comm03-Questions-Adank-Bons

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2021, Mme Marianne Adank a formulé les questions suivantes en lien avec l'acquisition des bons d'achats proposés par la Ville dans le cadre de l'aide Covid-19 aux commerces boélands :

- *Est-ce que tous les bénéficiaires sont ravis que la personne qui les leur a donnés sache comment ils ont été utilisés ?*
- *Qu'en est-il de la protection des données ?*
- *Est-il normal que la Commune récolte des renseignements qui permettent de savoir dans quels restaurants, quels commerces les citoyens se rendent, quelles marchandises ils acquièrent, quelles activités ils exercent ?*
- *Cette manière de faire (alimentation du profil des acheteurs de bons dans les bases de données de la Commune) était-elle voulue ?*
- *Pourquoi ces bons n'ont-ils pas été conçus pour être utilisés de façon anonyme comme n'importe quels bons d'achat ?*

La Municipalité a choisi la plateforme internet "www.aide-aux-entreprises.ch" développée et gérée par la société Ercos SA basée au Mont-sur-Lausanne sur mandat de la commune d'Echallens.

Cette plateforme a été choisie également par 12 autres communes, dans la région (Aigle, Blonay, St-Légier) ou ailleurs dans le Canton (Bercher, Cheseaux-sur-Lausanne, Echallens, Ecublens, Epalinges, Orbe, Prilly, Rolle et Vallorbe).

Contrairement à des bons d'achat sous forme papier comme l'ont proposé les villes de Vevey ou de Lausanne, avec pour but d'utiliser un bon une seule fois par transaction, les bons de La Tour-de-Peilz sont pensés comme des cartes d'achats, pouvant être utilisés à plusieurs reprises dans les commerces boélands figurant sur le site "www.aide-aux-entreprises.ch" et émis de manière électronique, sous forme de fichier PDF avec QR-Code envoyé par e-mail au destinataire choisi.

Lors de l'achat d'un bon en ligne, le système demande d'indiquer les nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique du destinataire du bon.



